



Strasbourg, le 15 février 2013

DH-GDR(2013)R3

COMITE DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME
(CDDH)

COMITE D'EXPERTS SUR LA REFORME DE LA COUR
(DH-GDR)

RAPPORT

3^e réunion
13 – 15 février 2013

Lors de sa 3^e réunion (13-15 février 2013), le DH-GDR a notamment :

- réélu Mme Inga REINE (Lettonie) en tant que Vice-Présidente ;
- adopté le projet de rapport explicatif du Protocole n°16, pour transmission au CDDH lors de sa prochaine réunion (Addendum I);
- adopté un projet de rapport du CDDH sur les mesures provisoires prises au titre de l'article 39 du Règlement de la Cour, pour transmission au CDDH lors de sa prochaine réunion (Addendum II);
- adopté un projet de rapport du CDDH concernant l'opportunité et les modalités d'une "procédure de requête représentative", pour transmission au CDDH lors de sa prochaine réunion (Addendum III);
- désigné les membres de son Groupe de rédaction "D" (Finlande, Grèce, Lettonie, Pays-Bas, Portugal, République de Moldova et Roumanie) aux frais du Conseil de l'Europe, élu Mme Inga REINE (Lettonie) en tant que Présidente du Groupe et donné des orientations pour ses travaux;
- désigné les membres de son Groupe de rédaction "E" (la République tchèque, l'Allemagne, le Monténégro, la Norvège, la Suisse, la Turquie et le Royaume-Uni) aux frais du Conseil de l'Europe, élu M. Morten RUUD (Norvège) en tant que Président du Groupe et donné des orientations pour ses travaux.

Point 1 : Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux, et élection d'un(e) Vice-Président(e)

1. Le Comité d'experts sur la réforme de la Cour (DH-GDR) a tenu sa 3^e réunion, en composition plénière, à Strasbourg du 13 au 15 février 2013 sous la présidence de M. Vit SCHORM (République tchèque). La liste des participants figure à l'Annexe I. L'ordre du jour, tel qu'il a été adopté, figure à l'Annexe II. Le Comité a réélu Mme Inga REINE (Lettonie) Vice-Présidente.

2. M. Jörg POLAKIEWICZ, Chef du service des politiques et du développement des droits de l'homme, prononce une allocution de bienvenue. Mme Natalia SHAKURO (Ukraine), rapporteur sur l'égalité entre les hommes et les femmes du Comité, rappelle l'importance de cette dimension dans les travaux du Comité.

Point 2 : Rapport explicatif du projet de Protocole n°16

3. Le Comité examine et adopte le projet de rapport explicatif du Protocole n°16, tel qu'il figure à l'Addendum I, en vue de le soumettre au CDDH lors de sa prochaine réunion.

4. Ce faisant, les questions importantes suivantes sont abordées :
- i. *Une proposition consistant à ajouter des titres à chaque article du Protocole.* Cette proposition n'est pas acceptée dans la mesure où il est estimé que les titres seraient soit trop vagues soit nécessairement trop longs et que le Protocole lui-même est relativement court.
 - ii. *Une proposition consistant à ajouter au paragraphe 15 que la publication des motifs du refus d'une demande d'avis consultatif ne serait pas bénéfique pour le dialogue entre la juridiction qui a formulé la demande et la Cour.* Cette proposition n'est pas acceptée dans la mesure où l'article 2 paragraphe 1 du Protocole exige de la Cour qu'elle motive son refus, ce qui est dans l'intérêt de la transparence, tel que cela est expliqué au paragraphe 15 lui-même.
 - iii. *L'application par la Cour des articles 35 et 37 de la Convention aux affaires résultant de procédures internes dans lesquelles un avis consultatif a effectivement été suivi :* le Comité préfère la première des deux options du projet de texte, amendée afin d'utiliser un langage moins direct.
 - iv. *La relation entre les avis consultatifs et les requêtes ultérieures.* Après de longues discussions, le Comité décide qu'il est nécessaire de faire référence au fait qu'un avis consultatif exprimera l'avis de la Cour à ce moment-là sur une question d'interprétation de la Convention et, en tant que tel, sera ensuite un point de référence sur cette question, de la même manière que les arrêts, à l'égard des Etats non défendeurs, et décisions de la Cour. Certains experts sont préoccupés par le fait que cela donnerait, de manière inappropriée, des effets aux avis consultatifs même à l'égard d'Etats non-parties au Protocole, ce qui serait incohérent avec sa nature facultative souhaitée.
 - v. *Les effets éventuels de la dénonciation du Protocole :* le Secrétariat transmet des informations de la Direction du Conseil juridique et du droit international public, rappelant que (a) il s'agira d'un protocole additionnel, et non d'un protocole d'amendement, sans aucun effet sur la Convention elle-même pour tout Etat, qu'il soit ou non partie au Protocole, la dénonciation du Protocole

n'aura dès lors aucun effet sur la Convention elle-même ; et (b) que l'article 55 de la Convention de Vienne sur le droit des traités prévoit que « à moins que le traité n'en dispose autrement, un traité multilatéral ne prend pas fin pour le seul motif que le nombre des parties tombe au-dessous du nombre nécessaire pour son entrée en vigueur ».

Point 3 : Travaux du Groupe de rédaction « C » sur la réforme de la Cour (GT-GDR-C)

5. M. Martin KUIJER (Pays-Bas), Président du GT-GDR-C, présente les travaux du Groupe et les deux projets de rapports qu'il a préparés.

3.1 Projet de rapport du CDDH sur les mesures provisoires prévues par l'article 39 du règlement de la Cour

3.2 Projet de rapport du CDDH sur l'opportunité et les modalités d'une « procédure de requête représentative »

6. Le Comité examine et adopte les deux projets de rapports tels qu'ils figurent respectivement à l'Addendum II et l'Addendum III, en vue de les soumettre au CDDH lors de sa prochaine réunion. Il remercie le Groupe de rédaction C et son Président pour leurs précieuses contributions à ses travaux.

Point 4: Organisation des travaux futurs

4.1 Groupe de rédaction « D » sur la réforme de la Cour

7. Le Comité désigne les sept Etats membres suivants pour envoyer des experts au GT-GDR-D aux frais du Conseil de l'Europe : la Finlande, la Grèce, la Lettonie, les Pays-Bas, le Portugal, la République de Moldova et la Roumanie. Il rappelle que le Groupe est ouvert et que d'autres Etats membres sont par conséquent les bienvenus s'ils souhaitent envoyer des experts aux frais de leurs autorités.

8. Conformément aux décisions prises par le CDDH, lors de sa 73e réunion, sur la mise en œuvre de son mandat pour le biennium 2012-2013, le Groupe GT-GDR-D se réunira deux fois en 2013 (10-12 avril et 22-24 mai), durant lesquelles il conduira des travaux préparatoires sur (i) guide de bonne pratique en matière de voies de recours internes (ii) une boîte à outils pour informer les agents publics sur les obligations de l'Etat en application de la Convention ; et (iii) conclusions et éventuelles propositions de mesures sur les moyens de régler le grand nombre de requêtes résultant de problèmes systémiques identifiés par la Cour.

9. Le Comité élit Mme Inga REINE (Lettonie) Présidente du Groupe D.

10. En ce qui concerne le Guide de bonnes pratiques en matière de voies de recours internes, le Comité examine et approuve la structure éventuelle préparée par le Secrétariat (doc. DH-GDR(2013)001), y compris le questionnaire qui y est annexé à adresser aux Etats membres, dont les réponses devront être envoyées au Secrétariat

(virginie.flores@coe.int) avant le 30 avril 2013, avec les orientations additionnelles suivantes :

- l'article 13 n'envisage pas uniquement les recours judiciaires ;
- pour l'identification de bonnes pratiques, les exigences particulières relatives à des situations spécifiques (par exemple des groupes vulnérables) devraient être prises en compte ;
- les travaux au niveau des Nations Unies devraient également être pris en compte, par exemple de l'OPCAT ;
- l'importance des mesures préventives devrait être rappelée ;
- la distinction entre les exigences des articles 13 et 35 de la Convention devraient être expliquée ;
- la seconde partie devrait tenir compte des différents types de recours (préventifs, compensatoires, législatifs, judiciaires etc.) ;
- le raisonnement pour l'identification des domaines prioritaires devrait tenir compte des questions prioritaires identifiées par la Cour ;
- le guide devrait traiter plus largement des articles 3 et 5 (« privation de liberté, traitement en détention et conditions de détention ») plutôt que des « conditions de détention », et devrait couvrir également la détention pour des raisons de santé mentale ;
- le guide devrait traiter de la question des recours suspensifs contre l'éloignement, en application de la Convention, en vertu de la jurisprudence de la Cour, plutôt que de l'« asile » au sens général ;
- le guide devrait également couvrir les enquêtes sous les volets procéduraux des articles 2 et 3 ;
- le guide devrait préciser qu'il n'implique pas une obligation d'introduire des recours généraux ;
- conformément au paragraphe 9.c.iv. de la Déclaration de Brighton, une dernière partie additionnelle devrait traiter des effets de l'attention prêtée par les juridictions nationales à la jurisprudence de la Cour.

11. En ce qui concerne les travaux sur la boîte à outils pour informer les agents publics sur les obligations de l'Etat en application de la Convention, le Comité examine et approuve le cadre proposé par l'expert consultant, M. Martin EATON (doc. DH-GDR(2013)002), avec les orientations additionnelles suivantes :

- les “agents responsables de mesures privatives de liberté” devraient être entendus comme incluant non seulement les agents des services pénitentiaires mais également d'autres agents pertinents ;
- il devrait y figurer, le cas échéant, des notes de bas de page avec les noms de certains arrêts de la Cour ;
- au paragraphe 4, la boîte à outils devrait aborder également les obligations en vertu de l'article 2 en ce qui concerne les décès en détention ;
- les travaux préparatoires devraient comprendre la consultation de matériels n'émanant pas du Conseil de l'Europe et pas uniquement de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE.

Tout expert qui souhaite être consulté par M. EATON sur les travaux ultérieurs de préparation du projet de boîte à outils avant la première réunion du GT-GDR-D est invité à adresser son adresse électronique au Secrétariat (david.milner@coe.int).

12. En ce qui concerne les travaux sur les moyens de régler le grand nombre de requêtes résultant de problèmes systémiques identifiés par la Cour, le Comité examine

le document de référence préparé par le Secrétariat (doc. DH-GDR(2013)003). Il considère que le GT-GDR-D devrait entreprendre un double exercice : réfléchir aux différentes manières possibles de traiter le problème des requêtes répétitives et examiner les idées existantes, y compris la proposition de la Cour d'introduire une procédure d'arrêt par défaut (voir doc. GT-GDR-C(2012)001, paragraphe 21).

4.2 Groupe de rédaction « E » sur la réforme de la Cour

13. Le Comité désigne les sept Etats membres suivants pour envoyer des experts au GT-GDR-E aux frais du Conseil de l'Europe : la République tchèque, l'Allemagne, le Monténégro, la Norvège, la Suisse, la Turquie et le Royaume-Uni. Il rappelle que le GT-GDR-E est ouvert et que d'autres Etats membres sont par conséquent les bienvenus s'ils souhaitent envoyer des experts aux frais de leurs autorités.

14. Conformément aux décisions prises par le CDDH, lors de sa 73e réunion, sur la mise en œuvre de son mandat pour le biennium 2012-2013, le Groupe GT-GDR-E se réunira deux fois en 2013 (pour davantage de détails, voir le point 5 relatif aux questions diverses ci-dessous), durant lesquelles il conduira des travaux préparatoires sur (i) des conclusions et propositions éventuelles de mesures sur la question d'entreprendre ou non d'amender la Convention en vue de permettre la nomination de juges supplémentaires à la Cour ; (ii) des conclusions et propositions éventuelles de mesures suite à un réexamen du fonctionnement du Panel consultatif d'experts sur les candidats à l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme ; et (iii) des conclusions et propositions éventuelles de mesures sur la question de savoir si des mesures plus efficaces sont nécessaires à l'égard des Etats qui ne donnent pas suite aux arrêts de la Cour dans un délai approprié.

15. Le Comité élit M. Morten RUUD (Norvège) Président du Groupe E.

16. En ce qui concerne les travaux sur la question d'entreprendre ou non d'amender la Convention en vue de permettre la nomination de juges supplémentaires à la Cour, le Comité considère que le GT-GDR-E devrait adopter une approche pratique en vue d'aider le Comité des Ministres à parvenir à une décision sur la question. En évaluant les modalités possibles, il conviendrait toutefois de se focaliser sur le type de juge additionnel qui serait le plus à même d'aider la Cour à traiter du problème du nombre des requêtes pendantes devant ses chambres, il y aura également la question de savoir s'il conviendrait d'entreprendre d'amender la Convention à cette fin.

17. En ce qui concerne les travaux sur le réexamen du fonctionnement du Panel consultatif d'experts sur les candidats à l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme, le Comité examine et approuve les méthodes de travail éventuelles suggérées par le Secrétariat (inviter le Panel à faire une contribution écrite pour la première réunion du GT-GDR-E et inviter son Président à participer à cette réunion : voir doc. DH-GDR(2013)004). Le GT-GDR-E devrait analyser et évaluer les difficultés apparentes qui sont survenues par le passé et formuler des propositions constructives pour le futur au Comité des Ministres. Il devrait examiner l'interaction entre le Panel et tant les autorités nationales que l'Assemblée parlementaire, les perspectives de ces derniers devant être prises en compte, ainsi que des aspects des procédures de sélection nationales relatifs à l'interaction avec le Panel.

18. En ce qui concerne les travaux sur la question de savoir si des mesures plus efficaces sont nécessaires à l'égard des États qui ne donnent pas suite aux arrêts de la Cour dans un délai approprié, le Comité examine et approuve les méthodes de travail éventuelles suggérées par le Secrétariat (tenir un échange de vues avec des représentants de la société civile lors de la première réunion du GT-GDR-E et impliquer des représentants de la société civile supplémentaires dans ses travaux ultérieurs : voir doc. DH-GDR(2013)006). Le Comité autorise son Président et le Président du GT-GDR-E à identifier des organisations appropriées à cette fin, pour lesquelles le Comité pourra ensuite donner son accord par courrier électronique.

4.3 Suites à donner au rapport du CDDH sur les mesures prises par les États membres pour mettre en œuvre les parties pertinentes des Déclarations d'Interlaken et d'Izmir

19. Le Comité examine dans quelle mesure les recommandations contenues dans le rapport du CDDH sur les mesures prises par les États membres pour mettre en œuvre les parties pertinentes des Déclarations d'Interlaken et d'Izmir devraient faire l'objet d'un suivi, afin de suggérer au CDDH d'éventuelles propositions pour ses travaux pour le biennium 2014-2015. Il décide de revenir à cette question lors de sa prochaine réunion, dans le contexte de discussions plus larges sur les activités éventuelles au cours du biennium 2014-2015. Les experts sont invités à soumettre toute proposition au Secrétariat (david.milner@coe.int) avant la prochaine réunion.

Point 5 : Questions diverses

20. Le Comité décide de proposer au CDDH que le GT-GDR-E se réunisse du 18 au 20 septembre et du 9 au 11 octobre 2013, et que le Comité lui-même se réunisse à l'automne du 29 au 31 octobre. Il demande au Secrétariat de vérifier si de meilleures dates seraient possibles pour le GT-GDR-D.

21. Le Comité prend note de la création d'un nouveau site internet consacré aux travaux intergouvernementaux sur la réforme de la Cour, disponible à l'adresse suivante : www.coe.int/reformECHR.

* * *

Annexe I

Liste des participants

MEMBERS / MEMBRES

ALBANIA / ALBANIE

Apologised

ANDORRA / ANDORRE

M. Andreu JORDI, Représentant permanent adjoint, Représentation permanente d'Andorre auprès du Conseil de l'Europe, 10, avenue du Président Robert Schuman 67000 Strasbourg

ARMENIA / ARMENIE

Mr Arthur GRIGORYAN, Second Secretary, Legal Department, Ministry of Foreign Affairs of the Republic of Armenia, Government Building N2, Republic Square, Yerevan 0010

AUSTRIA / AUTRICHE

Ms Brigittte OHMS, Deputy Government Agent, Division for International Affairs and General Administrative Affairs, Federal Chancellery, Dpt. V/5, Constitutional Service, Ballhausplatz 2, 1010 Wien

AZERBAIJAN / AZERBAIJAN

Mr Otari GVALADZE, Division of the work with law enforcement agencies of the Presidential Administration the Republic of Azerbaijan

BELGIUM / BELGIQUE

Mme Isabelle NIEDLISPACHER, co-Agent du Gouvernement, SPF Justice, Service des Droits de l'Homme, Boulevard de Waterloo 115, B-1000 Bruxelles

BOSNIA AND HERZEGOVINA

Ms Zikreta IBRAHIMOVIC, Deputy Agent of the Council of Ministers of Bosnia and Herzegovina before European Court of Human Rights, Office of the Agent, Dzemala Bijedica 39/II, 71000 Sarajevo

BULGARIA / BULGARIE

M^{me} Yordanka PARPAROVA, Direction des droits de l'homme, Ministère des Affaires étrangères 2, rue Aleksandar Zhendov, Sofia 1040

CYPRUS / CHYPRE

Apologised

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE

Mr Vit A. SCHORM, Chairperson of the DH-GDR / Président du DH-GDR, Government Agent, Ministry of Justice, Vysehradská 16, 128 10 Praha 2

Mr Petr KONUPKA, Office of the Government Agent, Ministry of Justice, Vysehradská 16, 128 10 Praha 2

DENMARK / DANEMARK

Mr Mads Møller LANGTVED, Head of Section, The Danish Ministry of Justice, EU Law and Human Rights Division, Slotsholmsgade 10, DK-1216 Copenhagen K

ESTONIA / ESTONIE

Ms Maris KUURBERG, Government Agent, European Court of Human Rights, Ministry of Foreign Affairs, Islandi väljak 1, 15049 Tallinn

FINLAND / FINLANDE

Mr Arto KOSONEN, Government Agent, Director of the Unit for Human Rights Court and Conventions, Legal Service, Ministry of Foreign Affairs, P.O. Box 411, FI-00023 Government

FRANCE

Mme Emmanuelle TOPIN, Conseiller, Direction des affaires juridiques, Sous-direction des droits de l'Homme, Ministère des affaires étrangères, 57 boulevard des Invalides, F-75007 Paris

GEORGIA / GEORGIE

Apologised

GERMANY / ALLEMAGNE

Ms Verena WOLF, Federal Ministry of Justice, Mohrenstrasse 37, 10117 Berlin

Mr Joachim HOLZENBERGER, Deputy to the Permanent Representative, Permanent Representation of Germany to the Council of Europe, 6, quai Mullenheim - 67000 Strasbourg

GREECE / GRECE

Ms Ourania PATSOPOULOU, Senior Adviser, Deputy to the Permanent Representative, Permanent Representation of Greece to the Council of Europe, 21, place Broglie - 67000 Strasbourg

Mme Myrto GERMANI, Auditrice auprès du Conseil juridique de l'Etat, Akadimias 3, ATHENES

HUNGARY / HONGRIE

Mr Tamás TÓTH, Co-Agent for the Hungarian Government before the European Court of Human Rights, Section of the European Court of Human Rights, Department of Cooperation on International Crime and Human Rights, Ministry of Public Administration and Justice, H-1054 Budapest, Kossuth tér 2-4., HUNGARY

IRELAND / IRELAND

Apologised

LATVIA / LETTONIE

Ms Inga REINE, Representative of the Government before International Human Rights Organisations, Ministry of Foreign Affairs, Brivibas blvd, 36, Riga LV1395

LIECHTENSTEIN

Mr Manuel FRICK, Diplomatic Officer, Office for Foreign Affairs, Heiligkreuz 14 – Postfach 684, FL- 9490 Vaduz

LITHUANIA / LITUANIE

Ms Karolina BUBNYTE, Head of the Division for the Representation at the ECHR, Ministry of Justice of Lithuania, Gedimino ave. 30/1, LT-01104 Vilnius

LUXEMBOURG / LUXEMBOURG

Mme Anne KAYSER-ATTUIL, Représentante Permanente Adjointe, Agent du Gouvernement auprès de la Cour européenne des Droits de l'Homme, Représentation Permanente du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe, 65 allée de la Robertsau, F-67000 Strasbourg

MALTA / MALTE

Apologised

REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Mr Lilian APOSTOL, Agent for the Government of the Republic of Moldova, Ministry of Justice

MONACO

Mr Jean-Laurent RAVERA, Département des Relations Extérieures de Monaco/Cellule Droits de l'Homme, Agent du Gouvernement près la Cour Européenne des Droits de l'Homme

MONTENEGRO

Mr Zoran PAZIN, State Agent to the ECHR, Serdara Jola Piletića 8/6, 81000 Podgorica

THE NETHERLANDS / PAYS-BAS

Mr Martin KUIJER, Senior legal adviser human rights law, Ministry of Justice, Legislation Department, room H.511, Schedeldoekshaven, P.O. Box 20301, 2500 BZ The Hague

Ms Liselot EGMOND, Deputy Agent for the Government of the Netherlands, Ministry of Foreign Affairs, Dept. DJZ/IR, P.O. Box 20061, 2500 EB THE HAGUE

NORWAY / NORVEGE

Mr Morten RUUD Special Adviser Ministry of Justice Box 8005 DEP 0030 OSLO, Norway

POLAND / POLOGNE

Ms Marta KACZMARSKA, Senior Expert, Department for the Proceedings before International Human Rights Protection Bodies, Ministry of Foreign Affairs of Poland, Al. J. Ch. Szucha 23, 00-580 Warsaw

Tel: 0048 22 455 55 06 – Fax: 0048 22 455 53 48

E-mail: marta.kaczmarska@msz.gov.pl

PORTUGAL

Mme Maria de Fátima GRAÇA CARVALHO, Agente du Gouvernement, Procureur-Général adjointe, Procuradoria Geral da Republica, rua de Escola Politécnica, N° 140, P-1249-269 Lisboa

ROMANIA / ROUMANIE

Ms Irina CAMBREA, Government Agent, Ministry of Foreign Affairs, 14, Aleea Modrogan, Sector 1, Bucharest

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

Mr Nikolay MIKHAILOV, Office of the Representative of the Russian Federation at the European Court of Human Rights, Deputy Head, Ministry of Justice of the Russian Federation, Zhitnaya St., 14, 119991 Moscow

Mr Vladislav ERMAKOV, Deputy to the Permanent Representative, Chancery, 75 allée de la Robertsau, 67000 Strasbourg

SERBIA / SERBIE

Mr Slavoljub CARIC, Government Agent, Ministry of Justice and Public Administration, Office of the Agent before the ECHR, Boul. Mihaola Pupina 2, 11000 Belgrade

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Ms Marica PIROSIKOVA, Government Agent, Ministry of Justice, Župné nám. č. 13, 813 11 Bratislava

SLOVENIA / SLOVENIE

Mrs Tanja TRTNIK, senior adviser, Sector for international cooperation, Ministry of Justice and Public Administration, Župančičeva 3, 1000 Ljubljana

SPAIN / ESPAGNE

Mrs Esther FELICES ZUBIRI, Avocat d'Etat, Ministère de la Justice, San Bernardo 62, 28071 Madrid

SWEDEN / SUEDE

Mr Olof WIDGREN, Special Adviser, Department for International Law, Human Rights and Treaty Law, Ministry for Foreign Affairs SE-103 39 Stockholm

SWITZERLAND / SUISSE

Mr Adrian SCHIEDEGGER Agent suppléant du Gouvernement suisse devant la Cour européenne des droits de l'homme et le CAT, Département fédéral de justice et police DFJP, Office fédéral de la justice OFJ, Représentation de la Suisse devant la Cour européenne des droits de l'homme et le CAT, Bundesrain 20, 3003 Berne

“THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA” / “L’EX-RÉPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACÉDOINE”

Ms Danica DJONOVA, Ministry of Justice

TURKEY / TURQUIE

Ms Gönül ERÖNEN, Adjointe au Représentant permanent de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe, 23, boulevard de l'Orangerie, F-67000 Strasbourg

Mme Işık BATMAZ, Legal Expert, Représentation permanente de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe, 23, boulevard de l'Orangerie, F-67000 Strasbourg

Ms Arzu BEYAZIT, Judge, Human Rights Department, Minister of Justice

Mr Bayram TURGUT, Judge/Counsellor of the Permanent Representation of Turkey, 23 boulevard de l'Orangerie, F-67000 Strasbourg

Tel: 00 33 3 88 36 50 94 - Fax: 00 33 3 88 24 03 73

E-mail: bayram.turgut@adalet.gov.tr

UKRAINE / UKRAINE

Ms Natalia SHAKURO, Expert, Head of Human Rights and Council of Europe Unit, 1, Mykhailivska Square, UA – 01018 Kyiv

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Rob LINHAM, Head of Council of Europe Human Rights Policy, Ministry of Justice, 102 Petty France, London SW1H 9AJ

OBSERVERS / OBSERVATEURS

HOLY SEE/ SAINT SIÈGE

Mme Andreea POPESCU, 4 quai Koch, F-67000 Strasbourg

JAPAN / JAPON

Apologised / excuse

MEXICO/ MEXIQUE

M. Alejandro MARTÍNEZ PERALTA, Chargé d'affaires, a. i. Mission permanente du Mexique auprès du Conseil de l'Europe, 8 bld du Président Edwards, L-67000 STRASBOURG

M. Diego SANDOVAL, Mission permanente du Mexique auprès du Conseil de l'Europe, 8 bld du Président Edwards, L-67000 STRASBOURG

EUROPEAN UNION / UNION EUROPEENNE

Mr Giovanni Carlo BRUNO, Deputy to the Head of Delegation of European Union to the Council of Europe, 8 bld de l'Orangerie, F-67000 Strasbourg

Ms Amaia LEZERTUA MARTINEZ, Delegation of European Union to the Council of Europe, 8 bld de l'Orangerie, F-67000 Strasbourg

Amnesty International

Mr Sébastien RAMU, Senior Legal Adviser, Law and Policy, Amnesty International, International Secretariat, 1 Easton Street UK - London WC1X 0DW

International Commission of Jurists (ICJ) / Commission internationale de Juristes (CIJ)

Mr Róisín PILLAY, Senior Legal Adviser, Europe Programme International Commission of Jurist, PO Box 9, 33 Rue des Bains, CH - 1211 Geneva 8

Registry of the European Court of Human Rights / Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme

Mr John DARCY, Conseiller du Président et du Greffier / adviser to the President and the Registrar, Private Office of the President, European Court of Human Rights, Cabinet du Président, Cour européenne des droits de l'homme

Parliamentary Assembly/Assemblée parlementaire

Mr Andrew DRZEMCZEWSKI, Head of Department, Legal Affairs & Human Rights Department / Chef de service des questions juridiques & des droits de l'homme

SECRETARIAT

**DG I – Human Rights and Rule of Law / Droits de l'Homme et Etat de droit
Council of Europe / Conseil de l'Europe, F-67075 Strasbourg Cedex**

Mr Jörg POLAKIEWICZ, Head of Human Rights Policy and Development Department / Chef du Service des politiques et du développement des droits de l'Homme

Mr Alfonso DE SALAS, Head of the Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Chef de la Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme, Secretary of the CDDH / Secrétaire du CDDH

Mr David MILNER, Head of the Unit on the reform of the Court / Chef de l'Unité pour la réforme de la Cour, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme, Secretary of the DH-GDR / Secrétaire du DH-GDR

Mme Virginie FLORES, Administrator / Administrateur, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme

Mlle Haldia MOKEDDEM, Assistant / Assistante, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme

INTERPRETERS/INTERPRÈTES

Sally BAILEY-RAVET

Corinne McGEORGE

Lucie DE BURLET

* * *

|

Annexe II

Ordre du jour (tel qu'adopté)

Point 1 : Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux, et élection d'un(e) Vice-Président(e)

Documents de référence généraux

- Projet d'ordre du jour annoté DH-GDR(2013)OJ003
- Rapport de la 76^e réunion du CDDH (27-30 novembre 2012) CDDH(2012)R76
- Rapport de la 2^e réunion du DH-GDR (29-31 octobre 2012) DH-GDR(2012)R2
- Décisions prises lors de la 122^e session du Comité des Ministres (23 mai 2012) CDDH(2012)008
- Décisions des Délégués des Ministres sur les suites à donner à la 122^e Session du Comité des Ministres (Strasbourg, 23 mai 2012) CM/Del/Dec(2012)1145/1.6
- Déclaration d'Interlaken CDDH(2010)001
- Déclaration d'Izmir CDDH(2011)010
- Déclaration de Brighton CDDH(2012)007
- Suites à donner à la Conférence de haut niveau sur l'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme (Brighton, 18-20 avril 2012) (Document élaboré par le Secrétariat) CDDH(2012)009 REV.
- Résolution du Comité des Ministres concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail CDDH(2011)012

Point 2 : Rapport explicatif du projet de Protocole n°16

Document de travail

- Projet de rapport explicatif du Protocole n°16 (*faisant suite à un premier examen partiel lors de la 76^e réunion du CDDH, 27-30 novembre 2012*) CDDH(2012)R76
Addendum VI

Documents de référence

- Commentaires écrits sur le projet de Rapport explicatif du Protocole n°16 DH-GDR(2013)007
- Projet de Protocole n°16 à la Convention (*tel qu'adopté provisoirement par le CDDH lors de sa 76^e réunion, 27-30 novembre 2012*) CDDH(2012)R76
Addendum V
- Rapport de la 76^e réunion du CDDH (27-30 novembre 2012) CDDH(2012)R76
- Compilation de commentaires écrits sur le projet de rapport explicatif du Protocole n°16 (préparée par le Secrétariat) (*commentaires soumis avant la 2^e réunion du DH-GDR, 29-31 octobre 2012*) DH-GDR(2012)015
- Rapport du CDDH sur des mesures destinées à renforcer les relations entre la Cour et les juridictions nationales (Annexe V du Rapport Final sur des mesures nécessitant des amendements à la Convention) CDDH(2012)R74
Addendum I, Annexe V

- Document de Réflexion sur la proposition d'élargissement de la compétence consultative de la Cour # 3853038

Point 3 : Travaux du Groupe de rédaction « C » sur la réforme de la Cour (GT-GDR-C)

3.1 Projet de rapport du CDDH sur les mesures provisoires prévues par l'article 39 du règlement de la Cour

Document de travail

- Projet de rapport du CDDH sur les mesures provisoires prévues par l'article 39 du Règlement de la Cour GT-GDR-C(2013)R2
Addendum I

Documents de référence

- Commentaires écrits sur le projet de rapport du CDDH sur les mesures provisoires prévues par l'article 39 du Règlement de la Cour DH-GDR(2013)008
- Rapport de la 2^e réunion du GT-GDR-C (30 janvier – 1^{er} février 2012) GT-GDR-C(2013)R2
- Rapport de la 1^{ère} réunion du GT-GDR-C (12-14 décembre 2012) GT-GDR-C(2012)R1
- Rapport de la 2^e réunion du DH-GDR (29-31 octobre 2012) DH-GDR(2012)R2
- Déclaration de Brighton CDDH(2012)007
- Déclaration d'Izmir CDDH(2011)010
- Avis préliminaire de la Cour établi en vue de la Conférence de Brighton GT-GDR-C(2012)001
- Instruction pratique : demandes de mesures provisoires (Article 39 du Règlement de la Cour) GT-GDR-C(2012)002
- Statistics on interim measures accepted and refused by State Party (1 January – 30 June 2012) (uniquement en anglais) GT-GDR-C(2012)003
- Rule 39 decisions by year (2008-2011) (uniquement en anglais) GT-GDR-C(2012)004
- Déclaration du Président de la Cour européenne des droits de l'homme concernant les demandes de mesures provisoires (Article 39 du Règlement de la Cour) (11 février 2011) GT-GDR-C(2012)005
- Research on ECHR Rule 39 interim measures (ECRE – European Council on Refugees and Exiles / ELENA – European Legal Network on Asylum) (uniquement en anglais)
- Article 39 du Règlement de la Cour : modalités d'application et procédure (document d'information du Greffe de la Cour) GT-GDR-C (2012)009
- Le processus d'Interlaken et la Cour (document préparé par la Cour) DH-GDR(2012)018
- Les mesures provisoires devant la Cour européenne des droits de l'homme (Contribution du Groupe européen des institutions nationales des droits de l'homme préparée par la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH)) GT-GDR-C(2013)006

3.2 Projet de rapport du CDDH sur l'opportunité et les modalités d'une « procédure de requête représentative »

Document de travail

- Projet de rapport du CDDH sur l'opportunité et les modalités d'une « procédure de requête représentative » GT-GDR-C(2013)R2
Addendum II

Documents de référence

- Rapport de la 2^e réunion du GT-GDR-C (30 janvier – 1^{er} février 2012) GT-GDR-C(2013)R2
- Rapport de la 1^{ère} réunion du GT-GDR-C (12-14 décembre 2012) GT-GDR-C(2012)R1
- Rapport de la 2^e réunion du DH-GDR (29-31 octobre 2012) DH-GDR(2012)R2
- Déclaration de Brighton CDDH(2012)007
- Actes de la Table ronde sur « The right to trial within a reasonable time and short-term reform of the European Court of Human Rights », organised by the Slovenian Chairmanship of the Committee of Ministers (Bled, 21-22 septembre 2009) (uniquement en anglais)
- Actes du Séminaire sur les « Dix ans de la 'nouvelle' Cour européenne des droits de l'homme 1998-2008 : bilan et perspectives », organisé par la Cour (Strasbourg, 13 octobre 2008) GT-GDR-C(2012)006
- « Le Greffier de la Cour européenne des droits de l'homme prend des mesures spéciales pour traiter l'afflux d'affaires hongroises relatives aux pensions de retraite » (communiqué de presse, 11 janvier 2012) GT-GDR-C(2012)007
- « Statement on Case-overload at the European Court of Human Rights », European Law Institute, 6 juillet 2012 (uniquement en anglais) GT-GDR-C(2012)008
- Lettre du Greffier de la Cour à l'Agent du Gouvernement italien GT-GDR-C(2013)004
- Note préparée par le greffe de la Cour pour la 1^{ère} réunion du GT-GDR-C GT-GDR-C(2013)005

Point 4: Organisation des travaux futurs

Documents de référence

- Rapport de la 75^e réunion du CDDH (19-22 juin 2012) CDDH(2011)R75
- Rapport de la 2^e réunion du DH-GDR (29-31 octobre 2012) DH-GDR(2012)R2
- Suites à donner à la Conférence de haut niveau sur l'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme (Brighton, 18-20 avril 2012) (Document élaboré par le Secrétariat) CDDH(2012)009 REV.
- Résolution du Comité des Ministres sur les comités intergouvernementaux et leurs instances subordonnées, leurs mandats et méthodes de travail CDDH(2011)012

4.1 Groupe de rédaction « D » sur la réforme de la Cour

Documents de référence

- Structure éventuelle pour un Guide de bonnes pratiques en matière de voies de recours internes (préparé par le Secrétariat) DH-GDR(2013)001
- Cadre proposé pour une boîte à outils pour informer les agents publics sur les obligations de l'Etat en application de la Convention (préparé par M. Martin Eaton, expert consultant) DH-GDR(2013)002
- Conclusions et éventuelles propositions de mesures sur les moyens de régler le grand nombre de requêtes résultant de problèmes systémiques identifiés par la Cour (document de référence préparé par le Secrétariat) DH-GDR(2013)003

4.2 Groupe de rédaction « E » sur la réforme de la Cour

Documents de référence

- Rapport final du CDDH sur des mesures nécessitant des amendements à la Convention européenne des droits de l'homme CDDH(2012)R74
Addendum I
- Cour européenne des droits de l'homme – Analyse statistique 2012
- Réexamen du fonctionnement du Panel consultatif d'experts sur les candidats à l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme : méthodes de travail éventuelles (préparé par le Secrétariat) DH-GDR(2013)004
- Résolution CM/Res(2010)26 sur la création d'un Panel consultatif d'experts sur les candidats à l'élection de juges à la Cour européenne des droits de l'homme CM/Res(2010)26
- Echange de vues des Délégués des Ministres avec M. Luzius Wildhaber, Président du Panel consultatif d'experts sur les candidats à l'élection de juges à la Cour européenne des droits de l'homme (4 avril 2012 et 30 janvier 2013) DH-GDR(2013)005
- Lignes directrices du Comité des Ministres concernant la sélection des candidats pour le poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme CM(2012)40 final
- Des mesures plus efficaces à l'égard des Etats qui ne donnent pas suite aux arrêts de la Cour dans un délai approprié : méthodes de travail éventuelles (préparé par le Secrétariat) DH-GDR(2013)006

4.3 Suites à donner au rapport du CDDH sur les mesures prises par les Etats membres pour mettre en œuvre les parties pertinentes des Déclarations d'Interlaken et d'Izmir

Documents de référence

- Rapport du CDDH sur les mesures prises par les Etats membres pour mettre en œuvre les parties pertinentes des Déclarations d'Interlaken et Izmir CDDH(2012)R76
Addendum I

Point 5 : Questions diverses

Point 6 : Adoption des conclusions et du rapport de réunion